



**Compte-rendu de l'intervention sur la TVM, le 14 août 2020,  
du Ministre des Affaires Etrangères, Dr TEHINDRAZANARIVELO Djacoba A. S. Oliva  
sur la situation de rapatriement des Malagasy bloqués à l'étranger**

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères a d'abord tenu à remercier Son Excellence Monsieur Andry RAJOELINA, Président de la République de Madagascar, d'avoir répondu à l'appel de détresse des compatriotes bloqués à l'étranger depuis la suspension des vols internationaux, le 20 mars 2020.

Plusieurs points ont été évoqués durant son intervention :

- **Procédure d'inscription**

- Tous les Malagasy bloqués à l'étranger peuvent s'inscrire auprès des Représentations extérieures à proximité de leur lieu de résidence (Ambassades, Consulats généraux, Consuls honoraires de Madagascar). Les informations y afférentes sont disponibles sur le site du Ministère des Affaires étrangères.
- Les intéressés peuvent également consulter la Direction de la Diaspora au sein Ministère des Affaires étrangères à Anosy.
- Le Ministère ne prévoit pas d'inscription auprès d'une association.

- **Nombre de Malagasy inscrits**

Avant l'intervention du Président de la République de Madagascar du 09 août, 1630 Malagasy s'étaient inscrits auprès des Ambassades, des Consulats et du Département central du Ministère pour demander leur rapatriement. Ils sont répartis comme suit :

<b>ZONE GEOGRAPHIQUE</b>	<b>Nombre de personnes</b>
Europe (retour prévu en deux vagues)	577
Afrique (retour prévu en deux vagues)	200
Asie et Australie	240
Océan Indien	170
Moyen-Orient	240
Amérique du Nord	203

Depuis l'intervention du Président de la République, 550 nouvelles inscriptions ont été reçues, au 14 août 2020. Il est fort probable que ce chiffre va encore augmenter.

- **Dates de retour à Madagascar**

- Le premier retour aura lieu ce samedi 15 août. Au départ d’Afrique, ces Malagasy étaient prévus rentrer par le vol du 6 août, mais n’ont pas pu rejoindre le point de ralliement à Addis Abeba pour cause de fermeture de l’espace aérien de leur pays de résidence.
- Le premier retour de ceux en provenance d’Europe aura lieu le dimanche 16 août.
- Le deuxième rapatriement des ressortissants bloqués en Europe est prévu le 22 août prochain.
- Pour le rapatriement des ressortissants malagasy dans les autres pays, voici les dates prévisionnelles, à confirmer en collaboration avec Air Madagascar :
  - Inde : 20 août 2020
  - Thaïlande et Chine : 27 août 2020
  - Les dates de rapatriement des ressortissants malagasy en Amérique, au Moyen Orient, à La Réunion et à Maurice ne sont pas encore définies à ce jour. Les différentes entités concernées s’y penchent et apporteront les précisions nécessaires dès que possible.

- **Frais de rapatriement**

- Chaque ressortissant prend en charge son billet d’avion.
- Le gouvernement prend en charge le transport de l’aéroport à l’hôtel ou centre d’hébergement en attendant le résultat des tests PCR obligatoires.
- Les tarifs des billets Europe-Madagascar et Comores-Madagascar auprès de l’agence Air Madagascar sont fixés comme suit :
  - Billet Europe – Madagascar, les 15 et 22 août : 860 euros, soit 3 870 000 Ariary au taux de change du jour (comme les autres montants en Ariary) ;
  - Billet Afrique – Madagascar : autour de 5 503 860 Ar / 1500 USD, le coût exact dépendant du lieu de récupération des personnes à rapatrier ;
  - Billet Comores – Madagascar : 383 USD / 1 481 919 Ar

- **Achat de billets**

Une fois inscrit au Ministère des Affaires étrangères ou au niveau des Ambassades et Consulats, les intéressés recevront toutes les consignes relatives à l’obtention des billets.

- **Le cas des Malagasy qui ne feront pas partie de cette première vague**

Le Gouvernement malagasy est conscient de la situation difficile que vivent les ressortissants malagasy à l’étranger depuis le début de la pandémie et mobilise toutes les ressources nécessaires pour les assister. A cet effet, le processus de rapatriement se fera régulièrement, avec une fréquence hebdomadaire pour les ressortissants malagasy en Europe, en fonction de la capacité d’accueil pour les jours de confinement sanitaire.

C’est dire que ceux qui ne font pas partie des deux premières vagues partiront avec les prochaines. Cela étant, le nombre en constante augmentation des ressortissants malagasy inscrits nécessite une grande et difficile organisation.

- **Prise en charge sanitaire**

Suivant les consignes du Président de la République :

- Chaque personne à rapatrier doit faire un test PCR 3 jours avant son départ ;
- Une fois arrivée à Madagascar, elle doit également faire un test ;
- Les rapatriés doivent rester 3 nuits ou 4 jours à l'hôtel ou à un centre d'hébergement jusqu'à l'obtention du résultat du test PCR.
  - Si le résultat est négatif, le rapatrié pourra rentrer chez lui ;
  - Si le résultat est positif, le rapatrié sera transféré dans un centre de soin pour les malades du Covid-19. Le Gouvernement prendra en charge tous les soins y afférents ;
  - Si résultat est non concluant, le rapatrié devra rester en confinement à l'hôtel et refaire un test des jours plus tard.